

Conseil de Paris
Séance du 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019
Sur proposition de Danielle Simonnet

A .

Amendement Amendement à la délibération DFA 112 Budget primitif emplois pour 2020
Relatif au financement de la gestion cohérente et éthique des chats des rues parisiens

Considérant que, bien que les chats soient plébiscités comme animaux de compagnie, de plus en plus de chats sont dans une situation d'errance et de souffrance dans notre pays ainsi que le signalent régulièrement les associations de protection animale telles que la SPA, 30 Millions, Fondation Brigitte Bardot et One Voice,

Considérant que la Ville n'a toujours pas mis en oeuvre la préconisation 34, de la « Mission animale en Ville » pourtant adoptée en septembre 2018, où elle s'engageait à recenser la population de chats errants sur son territoire,

Considérant que la Ville de Paris se repose sur les associations tout en sachant que leurs moyens et disponibilités ne leur permettent pas de prendre en charge de façon pérenne la population des chats errants de Paris,

Considérant que régulièrement dans divers arrondissements, des colonies de chats errants sont signalées par des Parisiens ou des associations de terrain, et que les animaux, sans soins, sans suivi et donc sans stérilisation sont fréquemment malades, blessés et se reproduisent,

Considérant que cette année, la mairie du 13^e arrondissement a demandé l'intervention en urgence d'une association pour gérer une colonie d'environ une trentaine de chats dans une école, sans prévoir la gestion pérenne des autres colonies de l'arrondissement,

Considérant que deux voeux de Danielle Simonnet et du groupe écologiste de Paris ont été adoptés par le Conseil de Paris, en octobre 2019, où la Ville s'engageait à intégrer durablement la gestion des chats libres dans la politique de la Ville et à financer intégralement la capture, la stérilisation des chats libres, leurs soins, les abris durables et l'entretien de ces abris,

Considérant que l'un de ces voeux demandait en outre la mise à disposition des associations actives sur le terrain d'un ou des locaux permettant l'accueil des chats capturés en convalescence ou en attente de remise sur site ou d'adoption,

Considérant que la population des chats des rues est estimée, faute de recensement, à moins de 2000 individus,

Considérant que la Préfecture de Police de Paris a un contrat avec Hygiène Action de 237 120€ pour le ramassage, transport et accueil en fourrière d'environ 600 animaux, soit 395€/animal

Considérant que la fourrière ne procède pas à la capture des chats dans Paris, car ils ne sont pas à une distance d'habitation réglementaire pour être déclarés errants ou en divagation

Considérant que la ou les structures d'accueil nécessaires pour le suivi des interventions vétérinaires, la convalescence et les délais d'attente pour l'adoption, doivent être équipées,

Considérant les coûts de mise en oeuvre d'une telle structure, y compris en bénéficiant de locaux mis à disposition par la Ville,

Considérant que, depuis plus de 10 ans, la Ville et la Préfecture ne se sont pas donné les moyens de trouver un accord pour un partage des frais de gestion de ces populations de chats des rues,

Sur proposition de Danielle Simonnet, la délibération DFA 118 Budget primitif 2020 Ville de Paris est amendée comme suit :

- **La somme de 200 000€ est ajoutée à la section des dépenses de fonctionnement du budget Primitif pour 2020, afin de financer la capture, l'identification, la stérilisation, les soins, la mise à l'adoption ou remise sur sites des chats des rues, le suivi des chats libres et l'entretien des abris chats,**
- **La somme de 100 000€ pour l'aménagement d'un local de type refuge et la création d'abris chats est ajoutée à la section des dépenses d'investissement du budget Primitif pour 2020.**

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 300 000 euros.